

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2026.04

Nombre de membres

En exercice 36
Présents 7
Votants 8
Contre 0
Abstention 0

Date d'affichage

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq février, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, **l'an deux mille vingt-six et le quatre mars**, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLIER

Membres présents à la Séance : Williams DUFOUR, Jacques ORIOL, Michel GALLICE, Chantal PEGOUD, Gilbert LONGO, Christian BERTHOLIER, Patrick GAUDE, Alain PERROT avec pouvoir à Christian BERTHOLIER

Secrétaire de Séance : M. Gilbert CONGO

OBJET :

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

**PROGRAMME 2026
DE TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
- INSCRIPTION
BUDGETAIRE**

Sur proposition du bureau syndical et conformément au PPI, M. le Président présente à l'Assemblée la programmation 2026 de travaux d'assainissement.

Aussi, il propose d'inscrire au budget primitif l'opération suivante qui a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau (délibération N°2025-60 du 22 décembre 2025) :

- **STRUCTURE GENERALE** – Révision du Schéma Directeur d'Assainissement, pour un montant total de **353.050 € HT**.

Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré,

Approuve la programmation de travaux d'assainissement telle que décrite ci-dessus, pour un montant total de **353.050 € HT**, à inscrire au budget primitif 2026 du budget annexe assainissement collectif ;

Autorise M. le Président à passer les bons de commande en conséquence, ou à lancer les consultations nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 1^{er} avril 2026

Le Président, C. BERTHOLIER



REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2026

Application agréée E-legalite.com